

DELIBERATION N°2022-23_065
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 4 mai 2023

Plan de maîtrise des heures

La délibération étant présentée pour AVIS.

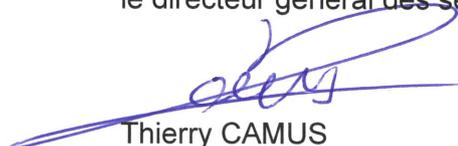
Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 23 Membres représentés : 6 Total : 29	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 29 Pour : 26 Contre : 1
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable au plan de maîtrise des heures :

- Retour au cadrage fixé par l'établissement pour la construction des maquettes des licences, licences professionnelles et master de 2017 – Heures maquettes étudiants
- Modification / Restructuration de parcours de formation : répartition horaire, réajustement des heures, fermeture d'options (si faible effectif, ou choix d'option moindre)
- Optimisation des groupes de TD/TP/CM
- Mutualisations/Regroupements
- Hybridation d'enseignements transversaux (Projet Personnel et Professionnel)

Besançon, le 4 mai 2023

Pour la Présidente et par délégation,
le directeur général des services



Thierry CAMUS

Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
Plan de maîtrise des heures

*délibération transmise à la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités
délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*

CFVU du 4 mai 2023

Plan de maîtrise des heures

Partant du constat d'un potentiel horaire enseignant insuffisant au regard de l'ensemble des heures dispensées, l'uFC s'est engagée, depuis Octobre 2022, dans un plan de maîtrise des heures afin de régulariser une situation devenant préoccupante : le total des heures réalisées au sein de l'uFC est supérieur de 50% au potentiel net de l'établissement.

L'engagement de la gouvernance pris avec l'État est une réduction pour revenir à des heures dispensées atteignant 40% en plus du potentiel net ; ce qui correspond à une réduction de 8% du nombre d'heures dispensées à l'horizon 2024-2025.

L'objectif intermédiaire pour l'année 2023-2024 est de réduire de 4% le volume d'heures.

Sur cette base, la gouvernance a mis en place des concertations avec les composantes qui se sont déroulées dans le cadre de bilatérales, du conseil des composantes et des dialogues de gestion. Les composantes ont par ailleurs organisé en interne leurs propres concertations en vue d'établir des plans d'actions permettant d'atteindre les objectifs tout en garantissant la qualité des formations.

Afin d'inscrire l'établissement dans la trajectoire définie de maîtrise des heures, les principes suivants ont été retenus pour l'année 2023-2024 :

- ✓ Retour au cadrage fixé par l'établissement pour la construction des maquettes des licences, licences professionnelles et master de 2017 – Heures maquettes étudiants
- ✓ Modification / Restructuration de parcours de formation : répartition horaire, réajustement des heures, fermeture d'options (si faible effectif, ou choix d'option moindre)
- ✓ Optimisation des groupes de TD/TP/CM
- ✓ Mutualisations/Regroupements
- ✓ Hybridation d'enseignements transversaux (Projet Personnel et Professionnel)

L'application de ces principes, selon les plans définis par chacune des composantes, permettra de réduire la suractivité constatée.

A compter de la rentrée 2024, l'uFC disposera d'une offre de formation renouvelée dans le cadre de l'accréditation permettant d'atteindre l'objectif d'une réduction de 8% par rapport aux heures 2021-2022.

Les membres de la CFVU sont invités à rendre un avis sur les principes évoqués en vue de leurs applications selon les plans d'actions de chacune des composantes pour l'année 2023-2024.